

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU

### 3 JUILLET 2017

Membres en exercices : 30 titulaires  
30 suppléants

Membres présents : 21 titulaires  
10 suppléants

#### Délibération n°304 du Comité syndical

##### **Marché public portant sur l'étude « friches et énergies renouvelables »**

Le SCOTERS est co-lauréat avec l'Eurométropole de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en 2014. Le programme comporte deux phases. Les actions, subventionnées à hauteur de 80%, s'inscrivent en articulation avec le projet de l'Eurométropole.

##### **Phase TEPCV 1**

Le projet TEPCV porté par le syndicat mixte s'inscrit dans les travaux menés sur la transition énergétique en lien avec la plateforme d'appui à la transition énergétique et dans le domaine d'intervention n°6 « Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisations des acteurs locaux » du programme TEPCV.

Les actions, destinées aux élus et techniciens des communes et intercommunalités, s'organisent autour de 3 temps :

- Sensibilisation : Des ateliers sur les enjeux de la transition énergétique et sur le rôle de la planification au service de ces enjeux : compréhension des enjeux, éléments de diagnostic, témoignages d'élus et visites de terrain. Un premier atelier a eu lieu en mars 2017 et portait sur « SCoT – PLU et production d'énergie renouvelable ». Le second a eu lieu le 29 juin 2017 et a porté sur la sobriété énergétique. Le troisième, prévu à l'automne, portera sur les réseaux en lien avec les énergéticiens.
- Formation/accompagnement : Une journée de formation sur « l'approche environnementale de l'urbanisme » a eu lieu le 12 mai 2016 qui a réuni une vingtaine de personnes, élus et techniciens du SCOTERS.
- Capitalisation/appropriation : Production de fiches, documents pédagogiques et de connaissances sur l'articulation urbanisme / énergie.

##### **Phase TEPCV 2**

Le programme d'actions complémentaires au titre de TEPCV 2 a été validé par le comité syndical du 24 juin 2016. Il porte sur la réalisation d'une étude portant sur « les friches dans le SCOTERS et leur potentiel de production d'énergies renouvelables et de récupération », il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Cette action vise à identifier, sur l'ensemble des communes du territoire du SCOTERS, les friches qui auraient un potentiel de développement d'ENR, de définir les ENR possibles, les contraintes et les pistes de réalisation. Cette action, à visée plus opérationnelle, vient poursuivre les actions de la phase TEPCV 1.

L'étude se décompose en une tranche ferme et une tranche optionnelle visant une étude de faisabilité plus détaillée sur un nombre restreint de sites (5).

Dans ce cadre, une consultation a été lancée. Nous avons reçu 4 offres.

Bureau d'études	Prix HT tranche ferme	Prix HT phase optionnelle	Prix HT total
BG Ingénieurs Conseils	67 725	8 700	76 425
Transénergie/ Marcello Lim / Berlandier/ Plan'R	60 900	9 000	69 900
IMAEE / Tracer / La ville / Cercle	156 112,50	35 850	191 962,50
H3C et Ateliers des territoires	127 000	15 500	142 500

Il est proposé de retenir le groupement Transénergie/ Marcello Lim / Berlandier/ Plan'R de Lyon pour un prix HT de 69 900 €.

Le comité syndical doit délibérer pour attribuer et notifier le marché.

*Le Comité syndical,  
sur proposition du Président,  
après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

Décide d'attribuer le marché au groupement Transénergie/ Marcello Lim / Berlandier/ Plan'R de Lyon pour un prix HT de 69 900 € ;  
D'autoriser le Président à signer le marché avec le groupement retenu ;  
Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 au compte 202.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 7 JUIL. 2017

La publication le - 7 JUIL. 2017

Strasbourg, le

- 7 JUIL. 2017



Le Président  
Robert HERRMANN